



## Achat maison aux enchere suite saisie et DAACT

-----  
Par ARSW

Bonjour,

je suis intéressé par l'achat d'une maison récente (fin des travaux annoncé par le saisi en 2018).

Cette maison à malheureusement du être saisie et sera bientôt mise aux enchères.

La maison est "terminée" sauf le crépis extérieure et les embellissements.

Je souhaiterais savoir si dans ce cas de vente, une daact "intermediaire" doit être fait ? et qu'un certificat de conformité des travaux déjà effectués est donné? qu'est ce que je risquerai si j'achète la maison, que je termine le crépis et que finalement elle ne correspond pas au permis de construire?

En vous remerciant,

Cordialement.

-----  
Par isernon

bonjour,

si vous achetez un bien aux enchères, l'acquéreur ne dispose pas de garantie de vice caché.

voir ce lien :

[url=https://www.droitissimo.com/immobilier/achat-vente/vente-encheres/viens-acheter-bien-encheres-garanties-bien-defauts-vices-caches]https://www.droitissimo.com/immobilier/achat-vente/vente-encheres/viens-acheter-bien-encheres-garanties-bien-defauts-vices-caches[/url]

salutations

-----  
Par ARSW

Bonjour,

Merci de votre retour, je savais qu'il n'y avait pas de garantie sur les vices cachés, mais je ne savais pas que le DAACT/certificat de conformité rentrait dans ce cadre la.

Merci beaucoup.